

Contrats Airbus Groupe santé et prévention

Etat des lieux de la négociation et revendications CGT

06 Janvier 2022

En préambule la CGT remercie les nombreux salariés qui ont répondu à notre sondage, qui faisait suite à notre précédent tract analysant le contrat santé et prévoyance groupe AIRBUS.

Grâce à cela nous avons pu affiner nos revendications afin qu'elles collent au plus près à la réalité et à vos attentes.

Un peu d'histoire :

La CGT est à l'origine de la création de la Sécurité Sociale avec Ambroise Croizat, de la Métallurgie CGT et ministre du travail en 1945. La CGT y a défendu les valeurs d'**Egalité, Solidarité, qualité de soins** et de **bonne gestion financière** pour les salariés.

Nous défendons les valeurs de la Sécu : « **on cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins** ». Ces valeurs nous continuons de les défendre à chaque réunion de Négociation. La 5^{ème} réunion s'est tenu le 06 janvier 2022, voici où on en est:

Pour l'EGALITÉ des PRESTATIONS entre non-cadres et cadres

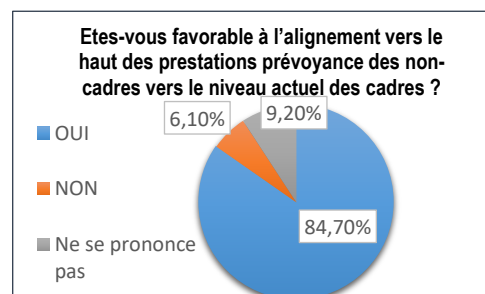
Les prestations santé sont identiques entre cadres et non-cadres, comme le prévoit la loi.

Ce n'est pas le cas pour les prestations prévoyance actuellement. Vous vous êtes très nombreux à vous être exprimé en faveur de la mise en place de cette égalité

Les **garanties décès et invalidité** sont inférieures de moitié pour les non-cadres,

✓ La CGT a demandé à aligner ces garanties vers le haut : cela semble faire consensus.

Pour le **maintien de salaire en maladie**, cela passe par 2 périodes, payées par l'employeur puis par la prévoyance (IPECA) avec actuellement des inégalités de durée et de niveau de maintien de salaire selon que l'on soit cadre ou non,



En cas d'arrêt maladie, le salarié touche d'une part les indemnités de la Sécurité Sociale (limitées à 47 €/jours), auxquelles s'ajoute

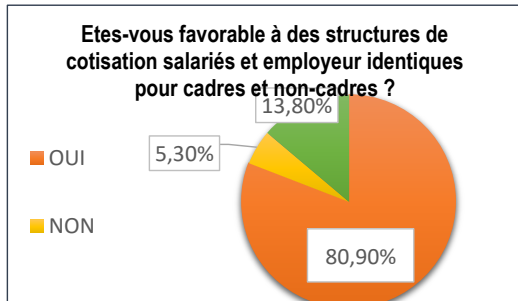
1. Dans un premier temps, un complément de salaire à 100% par l'employeur **pendant une durée** aujourd'hui supérieure pour les cadres. La CGT demande à ce qu'elle soit la même pour cadres et non-cadres.
2. ensuite, un complément versé par la Prévoyance, actuellement 75% du salaire brut pour les non-cadres et 80% pour les cadres. La CGT demande à ce que ce niveau corresponde à 100% du net et identique pour cadres et non-cadres

✓ La direction est d'accord pour aller vers cet **alignement de la durée du maintien employeur à 100% des non-cadres** sur la durée des cadres (entre 3 et 6 mois selon l'ancienneté). C'est ce qui est prévu au niveau de la prévoyance dans la branche.

✓ La proposition de la CGT de verser le **même complément Prévoyance pour les non-cadres et cadres** à 100% du salaire net semble également être entendue, alors même que la branche continue de prévoir une distinction cadres/ non-cadres.

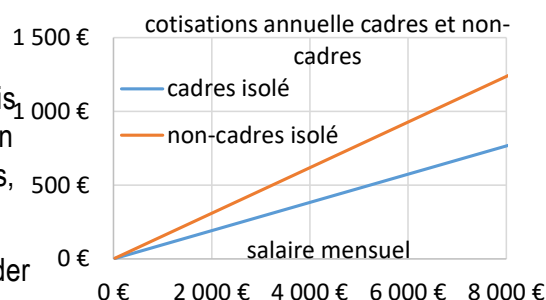
Pour l'EGALITÉ des COTISATIONS entre non-cadres et cadres

La Direction propose, à salaire et situation familiale équivalents, une **cotisation supérieure de 62% pour les non-cadres par rapport aux cadres !**



Un non-cadre qui gagne 2000€/mois, cotiserait ainsi 300€, autant qu'un cadre qui gagne 60% de plus, 3200€/mois.

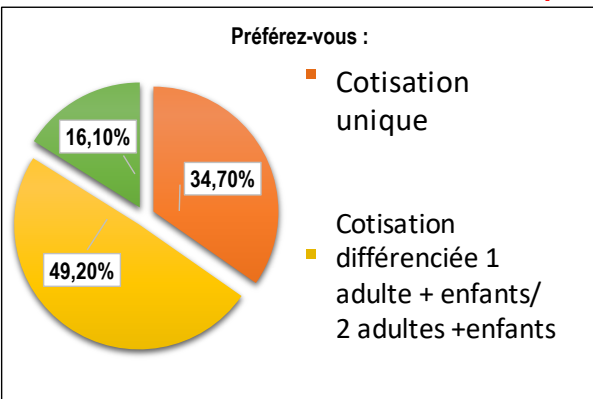
Vous êtes très majoritaires à demander cette égalité



=> La CGT demande à revoir les cotisations pour un système égalitaire

Pour une SOLIDARITÉ avec les familles

■ Pour une structure de cotisations qui doit être solidaire pour les familles avec enfants



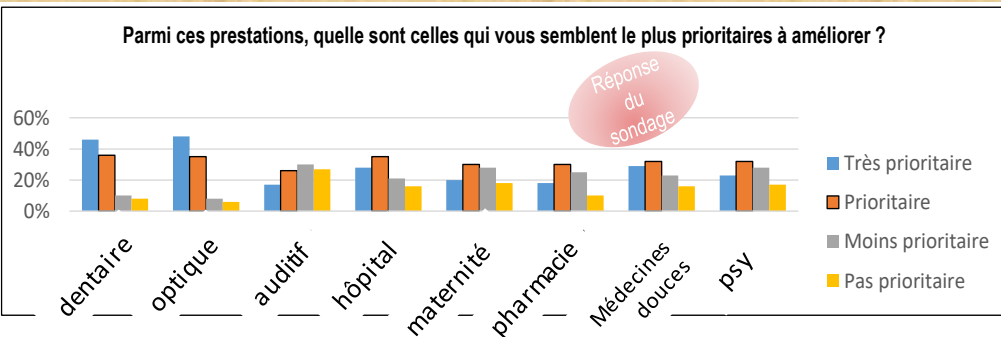
Les salariés souhaitent très majoritairement la solidarité familiale

l'option tarif unique (35%) ou l'option tarif 1adulte+enfants /famille (49%)
Ces options couvrent les enfants automatiquement sans surcôt.

La direction souhaite au contraire rendre optionnel l'affiliation des ayant droits au régime de santé avec une cotisation supérieure de 370€ par an pour un salarié qui voudrait couvrir son conjoint ou ses enfants, sans participation employeur.

=> La CGT demande de respecter la volonté des salariés clairement exprimée d'une solidarité avec les familles

Pour des PRESTATIONS santé de haut niveau



La CGT demande l'augmentation des prestations santé, conformément aux souhaits exprimés par les salariés, sur l'optique, le dentaire et l'audiologie, de façon à diminuer fortement les restes à charge qui atteignent parfois 1000€, et avec une attention particulière sur les frais liés à la maternité.

La direction a écouté votre revendication, et lors de la 5^{ème} réunion a chiffré une augmentation des remboursements santé :

- ✓ +75% sur une monture verres simples et prise en charge de 1000€ pour une chirurgie réfractive (100€ actuellement)
- ✓ +98% sur les prothèses auditives, au niveau du plafond maximum légal
- ✓ Amélioration significative des remboursements de soins dentaires, prothèses, inlays/onlays et d'orthodontie
- ✓ Remboursement de parodontologie (200€), implantologie (700€), médecine douce (100€), exclus du contrat groupe actuel
- ✓ Introduction d'un panier automédication de 100 € incluant homéopathie, contraception, vaccins, trousse du voyageur ...

Le niveau chiffré correspond à un équivalent du contrat Confortis 2 avec les plafonds légaux des complémentaires collectives. Il reste toutefois en deçà du niveau de la surcomplémentaire Airbus Defence and Space.

Cette augmentation ne correspond pas encore à une proposition ferme de la Direction qui réfléchit à son financement,

Pour une vraie GARANTIE DÉCÈS qui sécurise les familles

En cas de décès, il existe 2 options actuellement, que très peu de salariés choisissent réellement. Cela affecte radicalement le niveau de garantie pour les enfants. Le système d'option ne fonctionne pas. La grande majorité des salariés ne pilotent pas ces options et les enfants se retrouvent privés de rente d'éducation.

La CGT propose de supprimer le système d'option avec une rente d'éducation automatique sans perte de capital afin de sécuriser les familles,

La CGT demande à rendre l'option rente d'éducation beaucoup plus attractive.

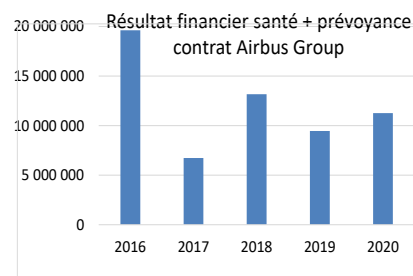


Pour un ÉQUILIBRE FINANCIER et l'utilisation des réserves pour les salariés

Nos régimes actuels sur la santé et la prévoyance sont fortement bénéficiaires.

La CGT tient à vous rappeler que les résultats annuels dépassent 10 millions € par an soit ~25% de nos cotisations.

La somme des réserves des contrats Airbus atteignent 69 M€, soit 2 ans de cotisations des salariés. La direction a annoncé vouloir conserver une grosse partie des réserves, soit 48 M€, au lieu d'en faire profiter les salariés



La GT demande que les réserves bénéficient à l'augmentation des prestations de prévoyance et santé.



Mail syndicat.cgt-toulouse@airbus.com Sites
<http://airbusce.reference-syndicale.fr/>
<https://www.cgt-airbus-toulouse.fr/>

App mobile
Airbus CGT Toulouse



@cgtairbus
@cgtairbus

Adhézrez à la CGT Airbus !

